Année académique 2021 - 2022 Domaine Social

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 04 Droit public			
Code	SOAS1B31AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons **Bruno LAMBERT** (bruno.lambert@helha.be) HELHa Campus Montignies **Hélène H DELCOURT** (helene.delcourt2@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) **Hélène H DELCOURT** (helene.delcourt2@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve **Anne-Stéphanie RENSON** (anne-stephanie.renson@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que toute question contemporaine ainsi que le fonctionnement de la société ont une dimension historique et politique et que la connaissance de celles-ci permet de mieux les comprendre.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e)e Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :
FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques
FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

I. Appréhender l'actualité sociale et politique
II. Comprendre le contexte de l'action sociale, son histoire et son rapport au politique
III. Connaître et comprendre les enjeux, les luttes et les compromis actuels et passés au niveau social et politique
IV. Connaître et comprendre le rôle des institutions et des acteurs au niveau politique et social

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS1B31ASB	Droit public	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS1B31ASJB	Droit public	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS1B31ASDA	Droit public	24 h / 2 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B31ASB	Droit public	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS1B31ASB	Droit public	20
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS1B31ASJB	Droit public	20
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS1B31ASDA	Droit public	20
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B31ASB	Droit public	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).
Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer

la réussite de l’unité d’enseignement, même si le seuil de réussite n’est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l’ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d’évaluation de janvier en bloc 1.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d’année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Année académique 2021-2022 Domaine Social

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit public			
Code	18_SOAS1B31ASJB	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Hélène H DELCOURT** (helene.delcourt2@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'étude du droit public est l'étude de l'organisation et du fonctionnement d'un Etat en général et de l'Etat Belge en particulier.

Ce cours doit permettre à l'étudiant, en sa qualité de membre de ce groupement et futur agent d'action sociale :

D'acquérir une connaissance suffisante des grands principes fondamentaux qui sous tendent la vie publique et politique
D'acquérir une connaissance suffisante des rouages de l'Etat Belge
De maîtriser les arcanes des institutions de façon à pouvoir les utiliser adéquatement en fonction de leurs compétences respectives
D'appréhender plus efficacement l'actualité politique de notre pays
De situer le monde politique belge sur l'échiquier internationa

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

Restituer la théorie apportée au cours (définition, concepts de droit public…) 1.5;1.2
Reconnaitre et définir les différents types d'organisation d'un Etat 4.3
Expliquer les réformes successives ayant contribué au système actuel 4.2
Décrire le fonctionnement de l'Etat belge 8.5
Identifier les différents niveaux de pouvoirs, leurs institutions, leurs compétences et leur territoire 8.5
Expliquer les mécanismes mis en place pour permettre à ces différents niveaux de pouvoirs de « vivre ensemble » en toute loyauté.
Répondre de façon succincte à des questions très précises relatives au sujet traité. 1.5
Distinguer le vrai du faux dans une liste d'allégations d'ordre juridique 1.5;2.1
Utiliser l'actualité pour illustrer le cours 8.5

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

I - Introduction

1. Concepts fondamentaux et différents types d'organisation d'un Etat

2. Comprendre la Belgique à travers son évolution de sa naissance à aujourd'hui

3. Caractéristiques de l'Etat Belge

4. La Constitution et ses libertés fondamentales

II – Les différents niveaux de pouvoirs : leur territoire, leurs compétences, leurs institutions

III – Etat, Communautés, Régions : comment vivre ensemble ?

IV - La Belgique dans l 'Europe

Démarches d'apprentissage

Cours magistral
Apprentissage par la participation
Travail en autonomie (lecture de la presse écrite)

Dispositifs d'aide à la réussite

questions-réponses --> verbaliser la pensée pour assimiler

interrogation orale et partielle sur la matière du cours précédent --> évaluation de ses acquis par l'étudiant

Postulat de départ : un investissement régulier de l'étudiant dans son étude, une présence au cours, un respect et une écoute attentive des échanges plus individuels --> « jouer le jeu » -->principe du contrat d'apprentissage

Sources et références

La Belgique pour débutants : Le labyrinthe belge : guide pratique , éd. La Charte, 2010
Alain Gerlache, Johan Vande Lanotte Siegfried Bracke , collectif
Revue : Le Vif l'Express ; Le Courrier hebdomadaire du Crisp

La Constitution belge

F Delpérée, droit constitutionnel, larcier, 1989

fiches pédagogiques de la Chambre des Représentants

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Constitution belge

Presse/actualité

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).